

10 déc 2015 -17:11

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2015

## Convention entre la Belgique et la Norvège en matière d'impôts sur le revenu

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des Ministres a approuvé l'avant-projet de loi portant assentiment à la convention entre la Belgique et la Norvège tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir la fraude fiscale.

La convention, faite à Oslo le 23 avril 2014, suit dans une large mesure le modèle de convention fiscale de l'OCDE.

La convention sera prochainement soumise au parlement fédéral. S'agissant d'un traité mixte, la convention devra également être soumise aux parlements des régions et des communautés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>